



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 NOVEMBRE, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en la mairie de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux			
<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>absents représentés</i>	<i>absents non représentés</i>
19	18	1	0

PRÉSENTS : Céline CONDAMINAT, Philippe BETOULE, Jean JOURDE, Sylvain NOEL, Jean-Marc BOULEAU, Pascal RONCERAY, Pierre BERTRANDY, Delphine LAMOTHE, Nathalie BUGEAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Guillaume REPEZZA, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Christine MAURY, Joëlle JOSEPH, Danielle PRADEL, Dominique MIERMONT, Fanny CHASSAGNARD

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT

PV dernier conseil du 18 septembre 2023

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO signale une erreur dans le compte du nombre de vote « Contre » pour une des délibérations. Mme La Maire prend note, dit que le chiffre sera corrigé. Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO signale aussi qu'il faut préciser « parcelle communale » dans une des délibérations du compte rendu.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité.

Danielle PRADEL ne prend part au vote car elle n'était pas présente au précédent conseil.

Projet d'éclairage public – Programme CREPUSCULE (Phase APD) : Rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public d'une puissance > 100W et de plus de 10 ans – Tranche 1

M. Pierre BERTRANDY indique qu'il s'agit de délibérer sur le mode de financement d'une première tranche de travaux dont le coût hors taxe s'élève à 23 458 euros. Ce montant correspond à 60 % de participation et de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240214-13-02-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Mme Christine Maury demande si c'est le montant pour une ou deux tranches de travaux.
Mme La Maire lui explique que c'est une seule tranche.
Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO trouve le montant de 58 000 euros élevé.
M. Pierre BERTRANDY lui indique que la participation communale correspond à 27 000€.
Mme Catherine LARTIGAUT souligne que la rue des Granges est entièrement illuminée. Elle ajoute qu'à partir de l'église, cela devient raisonnable, Pour elle, des économies peuvent être faites.
Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO ajoute que tout est éteint vers la maison de retraite.
Mme La Maire suggère de refaire un état des lieux.
Mme Christine MAURY indique que dans certains autres endroits, des détecteurs de présence permettent de rationaliser l'éclairage.
M. Pierre BERTRANDY lui répond que ce système n'a pas été retenu car il était trop onéreux.
M. Pierre BERTRANDY précise que priorité a été faite aux axes principaux.
M. Jean JOURDE ajoute que cet éclairage LED éclaire beaucoup moins.
Mme Catherine LARTIGAUT demande si dans tous les cas, c'est le syndicat de la Diège qui sera en charge de cette question.
Jean JOURDE confirme que oui.
Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO reconnaît qu'on peut le prévoir au budget car ce ne sont pas de sommes trop importantes.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Rénovation éclairage public au Lotissement de Saint-Thomas

M. Jean JOURDE explique que le devis du Syndicat de la Diège indique un coût de 22 000 euros, et que le projet est financé à 20 %. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 17 640 euros.

M. Thierry MURAT évoque des réserves et demande si une solution photovoltaïque a été envisagée.

Mme La Maire lui répond que pour le projet du lotissement Closanges, il a été conseillé de l'éclairage solaire mais que pour ce projet, à l'étude depuis longtemps, des LEDS sont prévues car les réseaux sont déjà en place.

RESULTAT DU VOTE : 1 abstention / 1 VOTE CONTRE / 17 VOTES POUR (majorité).

Effacement des Lignes Télécoms au Lotissement de Saint-Thomas

M. Jean JOURDE explique que l'enfouissement des lignes reviendra à 12 124 euros pour la commune et qu'il est financé par la Diège à hauteur de 50 %.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Marché de Mission de Programmation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant l'aménagement du Tiers Lieu

Mme La Maire indique que nous sommes désormais propriétaire des bâtiments rétrocédés par la Région. L'acquisition a pris du retard car l'acte de propriété n'était pas finalisé. L'objectif de cette délibération relative à l'AMO est d'approuver le marché donné à l'ARBAN.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO s'interroge sur le volet économique du projet, qui ne lui semble pas suffisamment développé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240214-13-02-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Mme Delphine LAMOTHE lui précise que cet aspect est présent à travers le co-working et la présence de producteurs locaux et d'acteurs culturels.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO reconnaît que le Tiers-Lieu de Meymac est un véritable succès.

M. Thierry Murat indique que les frais d'études lui paraissent démesurés.

Mme La Maire explique que ces études sont obligatoires pour obtenir un diagnostic précis de l'état des bâtiments. Elles sont d'ailleurs subventionnées à 50% par la banque des territoires dans le cadre du label Petites Villes de Demain.

Elle rappelle qu'il s'agit de mettre en valeur l'histoire de ces bâtiments et leur caractère patrimonial. Mme La Maire précise que l'on pourra obtenir des subventions de l'Etat, de la Région, de l'Europe...

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO s'interroge sur les frais de fonctionnement des bâtiments une fois les travaux effectués, et se demande également qui devra les assumer.

Mme Delphine LAMOTHE lui explique que l'association ATILI payera les charges.

Mme La Maire souligne que la commune sera subventionnée et qu'il est prévu de tout faire pour diminuer les coûts au maximum.

Elle donne l'exemple des acteurs locaux notamment qui payeront un loyer.

Mme Joëlle JOSEPH souligne que ce tiers-lieu pourra accueillir la population dans de nouveaux locaux.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO indique que le patrimoine locatif communal est à repenser entièrement.

Mme La Maire explique que la commune s'est engagée pour la rénovation de certains appartements.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO conclut qu'il faut en effet loger les gens dans des conditions acceptables.

RESULTAT DU VOTE : 3 ABSECTIONS / 2 VOTE CONTRE / 14 VOTES (MAJORITE).

Mise à jour du tableau de classement avec intégration des VC 208 et VC 209 en voies communales et modifiant la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

M. Sylvain NOEL explique le changement de classement et la modification de longueur des voiries communales.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Modification des tarifs municipaux

M. Jean-Marc BOULEAU informe :

- De la baisse de 20 centimes d'euros des tarifs du cinéma pour les scolaires à la demande du CNC.
- De l'augmentation à l'épicerie du camping, de la bouteille de gaz de 13 kilos qui coûtera désormais 47 euros.
- D'un permis de stationnement avec une redevance qui sera demandée aux « food truck » de la place du Foirail.
- De l'augmentation du chauffage des appartements communaux en location (de 17 à 20 euros par mois).
- De la tarification de l'eau au prorata de la consommation pour ces mêmes appartements (avant il s'agissait d'un tarif au forfait).

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240214-13-02-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Demande de sponsoring – projet photos Movember – sapeurs de pompiers de Neuvic

Mme La Maire présente le projet, ses réalisations et propose une aide à hauteur de 300 euros. Elle ajoute que l'exposition se tient en ce moment à la médiathèque pour le public.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Cotisation « Ville Aidante », au profit de France Alzheimer

Mme La Maire explique que la commune est signataire de la Charte mais que jusque-là nous ne versions pas de cotisation. Cette participation de la commune finance des débats, des discussions et un projet de café des aidants. Il sera aussi possible de leur demander de réaliser une animation sur Neuvic.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Décision budgétaire modificative – augmentation de crédits - charges de personnel

Mme Céline CONDAMINAT informe que cette délibération concerne la section fonctionnement du budget, plus précisément les chapitres 12 et 13 relatifs aux charges salariales. Elle explique que cette délibération est nécessaire du fait de la situation de M. Gilles Estrade, actuellement en arrêt de travail. Le congé longue durée demandé en premier lieu a été refusé mais il bénéficie donc d'un congé longue maladie. L'assurance a remboursé le salaire de base sans les primes ni les charges patronales. Une somme de 10 076 euros doit être versée par la commune.

Mme Catherine LARTIGAUT s'interroge sur le montant de 15 000 euros, alors que la somme de 10 076 euros vient d'être évoquée.

Mme Céline CONDAMINAT explique que l'enveloppe a été majorée, afin de prévoir les éventuelles indemnités d'astreintes liées à la viabilité hivernale.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO indique qu'il faudra également prendre en compte la prime du pouvoir d'achat.

Mme La Maire précise que la commune va bien y souscrire dans les délais règlementaires.

Mme Catherine LARTIGAUT demande ne peut-elle pas être versée en fonction des années de service dans la collectivité.

Mme Céline CONDAMINAT lui répond que ce pas l'esprit du décret.

RESULTAT DU VOTE : 3 ABSECTIONS / 16 VOTE POUR (MAJORITE).

Ouverture du quart des crédits inscrits en 2023 en investissement, avant le vote du budget 2024

Mme Céline CONDAMINAT informe qu'il s'agit d'une facilité de trésorerie qui a lieu tous les ans.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Recours à l'assistance juridique d'un avocat pour la rédaction du nouveau bail de l'Hôtel du Lac : conclusion de la convention d'honoraires

Mme La Maire explique que Monsieur et Madame CIPOLAT ont un avocat, et que ce recours à une assistance juridique va permettre à la commune d'être à la hauteur de la négociation.

Mme Catherine LARTIGAUT précise qu'il faut un avocat d'affaires et que cela n'est pas la spécialité de l'avocat qui a été choisi. M. Guillaume REPEZZA émet également des doutes sur les compétences de cet avocat.

Mme La Maire explique que nous ne sommes pas dans un litige.

Mme Dora CHUDEAU précise que c'est en effet un avocat généraliste mais qu'il représente la collectivité dans différentes affaires avec sérieux.

RESULTAT DU VOTE : 5 ABSTENTIONS / 1 VOTE CONTRE / 13 VOTES POUR (MAJORITE).

Modification de la composition de la Commission Communale « Voirie, espace rural, travaux et transition écologique »

M. Pascal RONCERAY propose Monsieur Jean JOURDE comme nouveau président de la commission. Il précise que le changement s'est fait d'un commun accord.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande si on peut être président sans être adjoint.

Mme La Maire précise que dans le cadre d'une délégation, c'est tout à fait possible.

RESULTAT DU VOTE : 1 ABSTENTION / 18 VOTES POUR (MAJORITE)

Mise à jour des représentants du conseil municipal au sein des structures extérieures

Mme La maire indique qu'il manque un représentant du conseil municipal au CA du lycée Henri Queuille. M. Philippe BETOULE se propose.

Mme La Maire informe ensuite qu'il manque aussi un conseiller titulaire et un conseiller suppléant au CA de la Maison de retraite. Mme Catherine LARTIGAUT se propose comme titulaire et M. Sylvain NOEL comme suppléant.

RESULTAT DU VOTE : Vote POUR à l'unanimité

Avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Neuvic, Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Saint-Hilaire-Luc présentée par la société CE Gorges de la Haute-Dordogne

Mme la Maire rappelle que le projet est porté par Total Energies, qu'une motion de refus a déjà été déposée en 2021 et explique la raison de ce deuxième avis demandé au CM : le préfet a diligenté une enquête publique qui démarre le 24/11 et engendre une nouvelle délibération.

Mme Catherine LARTIGAUT demande si Total Energies a réalisé une étude.

Mme La Maire explique qu'elle est faite et qu'elle leur semble satisfaisante.

M. Guillaume REPEZZA indique qu'émettre un avis n'est pas suffisant, il faut surtout argumenter l'avis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240214-13-02-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Mme La Maire souligne que le préfet est obligé de tenir compte de cet avis. L'expression citoyenne dans le registre d'enquête publique est essentielle.

M. Thierry MURAT demande si la mairie a rencontré les propriétaires car cela serait une bonne idée de tenter de les faire changer d'avis.

Avis défavorable à l'unanimité.

Questions diverses

Mme La Maire rappelle la demande de consultation des fiches de postes des conseillers de l'opposition et explique les modalités de la présentation de ces documents, la consultation se fera dans le cadre d'une commission RH élargie, ouverte aux conseillers qui le souhaiteront.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO souligne qu'elle n'est pas de l'opposition et qu'elle préfère se considérer comme faisant partie de « la minorité ». Elle ajoute qu'elle a demandé ces fiches de postes à plusieurs reprises et que visiblement la majorité ne veut pas les fournir.

M. Guillaume REPEZZA explique que c'est un droit et que la majorité n'a pas à proposer des modalités particulières à la consultation de ces documents.

Mme la Maire répond que les fiches de postes ne font pas l'objet d'une délibération et ne sont donc pas considérées comme des documents publics.

Mme Dora CHUDEAU précise que les documents seront présentés en commission élargie si les élus le souhaitent. Le tableau des effectifs sera à disposition ainsi que les fiches de postes. Elle précise que ces fiches sont très polyvalentes afin de laisser l'autonomie nécessaire aux agents. Elles sont également évolutives et ne sont pas un document de travail figé.

M. Philippe BETOULE s'interroge sur l'enjeu de cette demande. Pour lui, il s'agit uniquement d'une tentative de déstabilisation.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO reproche à la majorité de ne pas réunir assez souvent les commissions.

M. Jean JOURDE répond que la municipalité précédente réunissait rarement des commissions.

M. Guillaume REPEZZA demande que le droit d'informations aux élus soit respecté.

Il souhaite que soit porté au Procès-Verbal qu'il considère cela comme une entrave à consulter des documents administratifs.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO affirme qu'ils peuvent absolument consulter ces documents sans réunion de travail ni commission.

Madame le Maire conclut en disant que les documents seront présentés en commission élargie très prochainement.

Mme Christine MAURY trouve que l'horaire de la réunion publique n'est pas adéquate pour les commerçants. Pour elle, l'horaire de 18h les empêche d'être présents.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO relaie la demande des « camarades de la France Insoumise » qui souhaitent avoir un espace d'expression et d'affichage, conformément à une loi datant de 2021. Cet affichage d'expression d'opinions doit être de 4 m2. Elle ajoute que, respecter cette loi, c'est éviter l'affichage sauvage.

Madame le Maire prend bonne note et indique que cet espace sera prochainement installé.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande ce qui est prévu pour les chats errants, et notamment la campagne de stérilisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240214-13-02-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Mme La Maire explique qu'elle est bien consciente du problème et qu'elle doit rencontrer différents partenaires prochainement pour envisager des solutions. Elle regrette le retard dans le lancement de la campagne dû à l'absence de réponse de 30 millions d'amis quant à l'octroi d'une subvention.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande s'il est possible d'afficher les ventes mutualisées sur le Panneau Pocket.

Mme Delphine LAMOTHE indique que la vente de ces granulés n'est pas une information municipale.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traités, Madame la Maire lève la séance à 22H15.

**La Secrétaire de séance,
Nathalie BUGEAT**

**Madame La Maire,
Dominique MIERMONT**

P/O N. Bugeat
Nathalie Bugeat



Dominique Miermont